



Procès-verbal du Comité syndical du 14 octobre 2022

L'an 2022, le 14 octobre à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 4 octobre 2022, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Patrick BARNIER, M. Gérard CLAVIER, M^{me} Bernadette COURIVAUD, M. Daniel FOURRE et M^{me} Marie-Pierre RICHER délégués du Département du Cher.

M. Serge AUDONNET, délégué suppléant de la CDC Cœur de France ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Christian DESMARE, délégué suppléant de la CDC Pays de Néronde ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher – Pays Florentais ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine ; M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. André TEYSSANDIER.

M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher, avait donné pouvoir à M. Daniel FOURRE.

M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, avait donné pouvoir à M. Yves DEBONO.

M^{me} Bernadette DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M^{me} Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.



Étaient absents ou excusés :

- M. Patrick BAGOT, délégué du Département du Cher.
- M^{me} Anne CASSIER, déléguée du Département du Cher.
- M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.
- M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.
- M. Guillaume CREPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.
- M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud.
- M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire.
- M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus.
- M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry.
- M. François VINCENT, délégué de la CDC Le Dunois.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents et ouvre la séance en désignant, avec l'accord de l'ensemble des délégués présents, M. Gilles GONTHIER comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 mai 2022

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 20 mai 2022 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Convention type relative à la réalisation de fresques sur des équipements techniques de Berry Numérique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

M. François GRESSET demande si les communes pourront choisir l'artiste.

M Pascal BOURDILLON répond que 2 à 3 propositions d'artiste seront faites aux communes sur la base de photos de leurs réalisations et que les élus locaux garderont le choix final.

Le Comité syndical approuve la convention type relative à la réalisation de fresques sur des équipements techniques de Berry Numérique à l'unanimité.



Rapport n°3 : Présentation de la démarche d'élaboration du schéma directeur des usages et services numériques du Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

M. Gilles GONTHIER demande si une visioconférence doit être organisée avec chaque interlocuteur contacté au sein de la Communauté de commune.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'une seule visioconférence par Communauté de communes est normalement prévue. Les coordonnées fournies permettent de chercher le meilleur interlocuteur. L'idée étant qu'une personne soit en mesure de remonter au consultant les idées et réflexions. Mais il est également possible que plusieurs personnes participent à la visioconférence.

M. Patrick BARNIER rappelle que les usages sont très liés à la fibre optique. Il est possible de l'utiliser par exemple pour les liaisons de vidéoprotection. Les communes qui s'engagent dans de telles démarches peuvent utiliser le réseau de Berry Numérique. Cela permet aussi d'aider les communes qui n'ont pas les capacités d'ingénierie pour traiter ces sujets. Berry Numérique pourra aider des communes engagées dans des développements d'usages dans la mesure de ses moyens humains.

M. Pascal BOURDILLON indique que sur la vidéoprotection, un cahier des charges pourrait par exemple être fourni pour ensuite faire un groupement de commande avec les communes. Cette dernière pourrait choisir à la carte les prestations proposées.

M. Patrick BARNIER précise que l'utilisation de la fibre d'Orange en zone AMII pour de la vidéoprotection n'est par contre pas possible, car il n'y a pas d'offre adéquate.

M. Christian DESMARE demande qui a été contacté au niveau de la Communauté de communes dans le cadre de ce schéma directeur.

M. Pascal BOURDILLON répond que sur la Communauté de communes du Pays de Nérondes, il a été communiqué le nom du Président et du délégué à Berry Numérique.

M. François GRESSET demande s'il serait possible de gérer l'extinction de l'éclairage public.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il y a plusieurs solutions pour cela, soit via le réseau électriques lui-même, soit en amenant une fibre dans chaque armoire, soit via un réseau LORA qui est une technologie radio bas débit qui consomme peu de données. Cette dernière technologie pourrait permettre d'équiper chaque lampadaire d'un capteur qui coute peu cher et permet de piloter l'éclairage individuellement. Ce réseau n'existe pas actuellement dans le Cher et le SDUSN vise à se poser la question de la construction d'un tel réseau pour l'éclairage, les compteurs d'eau, etc. Si la Communauté de communes est intéressée, il faut le faire remonter.



M. Yves DEBONO demande si dans le cadre de ces réflexions, des pratiques de télémédecine sont envisageables car c'est un sujet qui évolue et qui est intéressant.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'en la matière, le problème relève de l'organisation médicosociale du territoire. Il est probable que Berry Numérique ne soit pas le mieux placé pour y répondre. Il existe un GIP dédié à l'échelle régionale. Néanmoins, tous les sujets sont bons à remonter.

M. Christian DESMARE demande si pilotage de la chaudière et la gestion des bâtiments peuvent être concernés.

M. Pascal BOURDILLON répond que la gestion du chauffage dans les bâtiments est typiquement un sujet à intégrer dans le SDUSN.

M. Patrick BARNIER explique que la réflexion en cours vise aussi à anticiper l'avenir de Berry Numérique. La structure a un rôle d'expertise à jouer pour toutes les collectivités concernant l'utilisation du Très Haut Débit. Des avis techniques sont très pertinents. Cela se voit également en matière de téléphonie mobile, les institutions publiques concernées sont venues chercher Berry Numérique.

M^{me} Marie-Pierre RICHER indique qu'il faut pérenniser la structure sur certaines actions et notamment en raison de la disparition du réseau cuivre. Des personnes vont se retrouver sans téléphone, sans présence verte. Il faut lutter également contre le raccourci qui consiste à dire que l'arrêt des services du cuivre est dû à Berry Numérique qui a déployé la fibre au détriment du cuivre.

M. Pascal BOURDILLON répond que l'arrêt du cuivre est prévu entre 2025 et 2030. L'opérateur Orange va faire un premier lot fin 2024 sur 5 communes du Cher. Il n'y aura plus de services cuivre dans ces communes à cette échéance. Un lot 2 pour fin 2025 est également prévu. S'en suivront des lots massifs entre 2025 et 2030. Orange pilote seul cet arrêt du cuivre.

Berry Numérique effectue beaucoup de travaux de déploiement de fibre optique. Dans ce cadre, il peut parfois y avoir un accident avec des câbles cuivre endommagés. Ces câbles cuivre ne peuvent pas être réparés par les sous-traitants d'Axione, l'entreprise de travaux de Berry Numérique. Ils doivent être réparés par Orange qui peut ensuite refacturer le coût de ces réparations.

M^{me} Marie-Pierre RICHER explique qu'un FAI très actif en ce moment propose de passer la fibre dans le fourreau du cuivre.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'en domaine privé, les fourreaux bouchés sont de la responsabilité du client. Le risque si le raccordeur utilise le câble de cuivre pour aiguiller est, en cas de problème, de ne pas être raccordé à la fibre et de ne plus avoir le cuivre. Cela est proposé pour éviter de faire une tranchée.

M. Christian DESMARE demande si la question de l'Internet par satellite peut être l'avenir, notamment dans le cadre d'un futur projet à l'étude sur Cornusse.



M. Pascal BOURDILLON explique qu'il y aura la fibre à Cornusse avant la fin de l'année 2023. Sur le satellite, il y a le classique géostationnaire lancé par Eutelsat qui permet d'offrir une solution alternative mais conserve des limites. Le projet Starlink, avec des satellites en orbite plus basse, permet de lever certaines limites. Mais la cible prioritaire de Starlink concerne plutôt des territoires avec des très mauvais réseaux filaires. Ce n'est pas une solution de remplacement de la fibre mais plutôt palliative dans certains cas spécifiques.

M^{me} Bernadette COURVIVAUD sort à 10h16.

MM. GONTHIER, DEBONO et DESMARE se portent candidats pour le Comité de pilotage du SDUSN.

M. Pierre GROSJEAN remercie les candidats et indique qu'il est important de participer à ce Comité même s'il n'est pas décisionnaire.

Le Comité syndical approuve la désignation de MM. GONTHIER, DEBONO et DESMARE dans le Comité de pilotage du SDUSN à l'unanimité.

Rapport n°4 : Délégation de service public avec Berry Fibre Optique - Rapport d'activité 2021

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 en précisant que la première DSP avec Berry Fibre Optique a permis d'exploiter et développer les services depuis le début. Cette DSP a été résiliée fin 2021. L'exploitation en affermage de la phase 1 a été reprise dans la DSP avec Berry THD. La première DSP a rempli ses objectifs, à fin 2021 sur le Cher et l'Indre, le nombre de prises prévues a été atteint même légèrement plus. En matière de commercialisation, il y avait 36 000 abonnés dont 21 000 pour le Cher.

M^{me} Bernadette COURVIVAUD rentre à 10h21.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2021 sur la délégation de service public avec Berry Fibre Optique.

Rapport n°5 : Délégation de service public avec Berry THD - Rapport d'activité 2021

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5 en précisant que cette DSP validée par Berry Numérique vise à desservir 100% des habitants dans le Cher d'ici fin 2025.

M. Pascal BOURDILLON précise que sur la partie financière, tout ce qui est lié à la fibre est immobilisé tant qu'il n'y a pas d'abonnés actifs. Les vrais flux financiers vont commencer en 2022. En concession, contrairement à l'affermage, les flux vont être dans l'autre sens, on verse des subventions importantes avec moins de redevances.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2021 sur la délégation de service public avec Berry THD.



Rapport n°6 : Délégation de service public avec Cher Haut Débit - Rapport d'activité 2021

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

M. Pascal BOURDILLON indique qu'il y a des personnes qui ne sont pas pressées de changer alors qu'elles sont éligibles à la fibre. Berry Numérique compense les clients perdus en raison du déploiement de la fibre. Cela permet que le contrat se poursuivre jusqu'à ce que tout le monde ait une solution alternative. A date, Cher Haut Débit alerte fortement sur le coût de l'énergie. Toutes les offres annoncent des propositions multipliées par 5 voire 10 et à ce stade, la question du financement se pose. Le coût de l'énergie est lourd dans les charges avec tous les relais. Il y a un risque que la poursuite soit considérée comme économiquement non viable. L'énergie sollicitée est d'une petite puissance par pylône mais il y en a beaucoup. Cela représente 50 000 € annuel mais multiplié par 5, cela n'est plus viable et les panneaux photovoltaïques ne fournissent pas assez de puissance pour les relais ayant bénéficié d'une montée en débit.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2021 sur la délégation de service public avec Cher Haut Débit.

Rapport n°7 : Marchés de travaux phase 1 Lot 1 et Lot 2 : annulation de pénalités de retard

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

M. Pascal BOURDILLON explique que la crise sanitaire n'a pas entraîné d'avenant de surcoût et un accord tacite de fin de travaux sans coûts supplémentaires a été trouvé. En contrepartie, Berry Numérique n'applique pas de pénalités contractuelles. Si Berry Numérique avait été rigide sur l'aspect administratif, il aurait fallu arrêter le projet pendant un ou deux ans. En cas de résiliation du marché, cela aurait coûté 20% ou 30% de plus sur les 60 millions d'euros. Par ailleurs, une éventuelle application de pénalités engendrerait un contentieux sur des travaux supplémentaires.

M. Patrick BARNIER précise que Berry Numérique n'a pas été parfaitement rigoureux sur l'aspect administratif certainement dû au format atypique de la structure.

M. François GRESSET remarque qu'aucun flux de type pénalités ou travaux supplémentaires n'est prévu au budget, et il demande s'il faudrait passer des conventions pour s'assurer qu'il n'y ait pas de recours ultérieur.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il a été finalisé des comptes généraux définitifs qui reprennent cela avec un compte à zéro.

M. Pierre GROSJEAN indique que c'est une manière de mettre les comptes à zéro. L'important est d'arriver à des travaux correspondant à nos attentes dans le budget prévu. Il est favorable à l'annulation des pénalités. C'est important de formuler cela pour les personnes qui n'ont pas l'historique complet. Cela pourrait passer pour une favoritisation.

M^{me} Marie-Pierre RICHER explique être d'accord pour protéger les entreprises.



M. Gérard CLAVIER indique que cela est du bon sens.

Le Comité syndical approuve l'annulation des pénalités de retard des marchés de travaux phase 1 Lot 1 et Lot 2 à l'unanimité.

Rapport n°8 : Reprise et cession des antennes relais radio

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8.

M. Daniel FOURRE sort à 10h59.

Le Comité syndical approuve la reprise et cession des antennes relais radio à l'unanimité.

Rapport n°9 : Document type pour le transfert de prises fibre optique d'un département à un autre

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9.

M. Pascal BOURDILLON indique qu'il s'agit des zones dentelles sur des zones limitrophes du département. Cela vise à formaliser le transfert de prises fibre. Sur l'Indre, le document est prêt. Pour les autres départements, les discussions sont en cours.

Le Comité syndical approuve le document type pour le transfert de prises fibre optique d'un département à un autre à l'unanimité.

Rapport n°10 : Information sur les actes pris par le Président par délégation

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°10.

M. Pascal BOURDILLON indique que le contrat permettant d'utiliser les infrastructures d'Orange s'arrête en novembre 2022. C'est un contrat nécessaire et les conditions d'Orange sont nationales et non négociables.

Le Comité syndical prend acte de l'information sur les actes pris par le Président par délégation.

Rapport n°11 Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°11.

M. Pascal BOURDILLON explique que le seuil des 96 000 prises fibre dans le Cher a été dépassé. Le taux de couverture est de 76% sur la zone publique (RIP) et 92% sur la



zone privée (AMII) soit 83% global. Des inquiétudes demeurent concernant le déploiement d'Orange qui, fin 2022, devait être à 100%, ce qui ne sera pas le cas.

L'engagement de 2020 n'a pas été tenu par Orange, il était espéré que l'engagement de 2022 le serait, ce qui ne sera pas le cas. Aucune projection ne peut être fournie aux habitants car Orange n'a pas annoncé d'échéances pour les adresses restantes. Cela ne relève toutefois pas de la responsabilité de Berry Numérique mais les gens ne sauront pas vers qui se retourner. Actuellement, Le Cher est le 24ème département français en taux de couverture publique.

Il faut noter par ailleurs des problèmes de raccordements. Axione n'est pas exempt de reproche mais il n'effectue que quelques pourcents des raccordements. Il est envisagé des pré-raccordements pour pallier cela.

M. François GRESSET indique que les raccordeurs percent de l'intérieur vers l'extérieur et éclatent les crépis.

M. Filipe MAIA explique qu'il a eu un cas de poteau posé en domaine privé. La personne constate cela et se rapproche de l'entreprise de travaux qui malgré cela attend que la personne parte pour finir.

M. Pascal BOURDILLON répond que sur ce cas de figure, la reprise sera facile. C'est plus compliqué pour les raccordements où ce sont les FAI qui doivent reprendre.

Mme Marie-Pierre RICHER explique que cela donne une mauvaise image et pour les gens, ces problèmes sont causés par Berry Numérique.

M. Pascal BOURDILLON explique concernant la téléphonie mobile que les 4 sites retenus par l'Etat pour l'implantation de pylônes 4G pour 2023 sont Etrechy, Le Chautay, Ourouër les Bourdelins et Saint Caprais.

M. Filipe MAIA explique que la commune de Poisieux est en négociation et demande si elle peut être aidée concernant la redevance.

M. Pascal BOURDILLON répond que la redevance classique représente 500€ par an. Il est difficile d'aller au-delà de 700 € ou 800 € par an. Il n'y a pas d'obligation à se positionner sur le domaine public. L'objectif est d'apporter un service.

M. pierre GROSJEAN indique qu'à Baugy, la redevance est de 1200 € par an.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il y a des gestionnaires qui gèrent des pylônes mais à côté, il y a des acteurs financiers qui font de la spéculation et leur principe est de préempter des terrains et multiplier les loyers par 3 ou 4 auprès des opérateurs. Par contre, si l'opérateur s'en va, l'engagement disparaît.

M. Yves DEBONO demande si la 5G demande plus de pylônes et si les politiques d'implantation auront un impact demain pour la 5G.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il faudra plus de pylônes effectivement pour la 5G mais certainement plus petits. Il n'y a pas de déploiement massif actuellement.

M. Patrick BARNIER rappelle qu'il y a encore beaucoup de communes en zone grise, le nombre de pylônes prévus est inférieur aux besoins. Cela ne résoudra pas les problèmes



à terme. Il y a un vrai sujet sur l'obtention d'une bonne couverture mobile dans tout le territoire.

M^{me} Marie-Pierre RICHER indique que c'est un problème national.

M. Yves DEBONO explique qu'en matière d'usages, le wifi public pourrait être abordé pour permettre de se connecter et passer des appels.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

Le prochain Bureau est prévu le mardi 6 décembre 2022 à 11h30 et le prochain Comité syndical est fixé au vendredi 16 décembre 2022 à 9h30.

La séance est levée à 11 heures 38.

Gilles GONTHIER
SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick BARNIER
PRESIDENT DE
BERRY NUMERIQUE